



STOP AUX BLOCAGES!

Logements bloqués
depuis le début de l'année

4 4 6 1

Combien de projets de construction de logements, de surélévations d'immeubles, de viabilisation de combles ainsi que de rénovations, de changements de fenêtres ou d'installations de panneaux solaires sont-ils bloqués en raison des multiples oppositions et recours aux motifs infondés ou fallacieux!

A l'heure où Genève vit, depuis plus de dix ans maintenant, une grave crise du logement et où les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables constituent un enjeu de société majeur, de tels blocages ne sont plus acceptables.

C'est pourquoi les Associations professionnelles de l'immobilier, soit l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier Genève (USPI Genève) et l'Association des Promoteurs-construc-teurs genevois (APCG), entendent dénoncer ces agissements, qui sont souvent étonnamment peu médiatisés, afin que chacun puisse en avoir connaissance et en évaluer le bien-fondé.

Grâce à cette nouvelle rubrique, les Genevoises et les Genevois pourront enfin savoir qui bloque quoi et comprendre pourquoi tout projet semble si difficile à réaliser à Genève, comparativement à ce que l'on peut constater dans d'autres villes.

Par conséquent, si votre projet de construction ou de rénovation de logements ou votre projet permettant de générer des économies d'énergie ou de développer des énergies renouvelables est actuellement bloqué par une opposition que vous jugez infondée, vous avez la possibilité de le faire savoir en nous informant par e-mail à l'adresse suivante: andreas.fabjan@apcg.ch



Andreas Fabjan
Secrétaire général USPI et APCG

Le blocage de la quinzaine: L'Asloca: amnésie ou mauvaise foi?

Auteur du blocage: Asloca • Nombre de logements bloqués: Plus de 200

Chers lecteurs, réjouissez-vous! Notre rubrique aura, cette semaine, un effet doublement didactique. Nous allons en effet continuer à traquer les bloqueurs de la République, qui empêchent de construire des logements, tout en révisant les règles élémentaires de l'algèbre...

Dans leur lettre publiée le 26 septembre (Tout l'Immobilier N° 602) dans ces colonnes, MM Christian Grobet et Christian Dandrès indiquaient que, « concernant les autorisations de construire, l'Asloca a(vait) été contrainte d'attaquer, durant les trois dernières années, trois décisions ».

Alors vérifions dans la Feuille d'Avis Officielle, ne serait-ce que pour l'année écoulée, si le compte est bon:

- 27 septembre 2010: recours de l'Asloca contre une autorisation de surélever permettant de créer 2 logements au centre-ville;
- 15 octobre 2010: recours de l'Asloca contre une autorisation de surélever permettant de créer 13 logements aux Eaux-Vives;
- 18 octobre 2010: recours de l'Asloca contre une autorisation de surélever permet-

tant de créer 4 logements à Plainpalais;

- 19 novembre 2010: recours de l'Asloca contre une autorisation de surélever permettant de créer 4 logements au centre-ville;
- 10 décembre 2010: recours de l'Asloca contre une autorisation de construire à Colonge-Bellerive (nombre de logements inconnu);
- 23 décembre 2010: recours de l'Asloca contre une autorisation de construire 11 logements au Petit-Saconnex;
- 23 décembre 2010 (décidément, c'était Noël avant l'heure à l'Asloca): recours de l'Asloca contre une autorisation de surélever permettant de créer 4 logements au Petit-Saconnex;
- 18 février 2011: recours de l'Asloca contre une autorisation de construire 12 logements aux Eaux-Vives;
- 26 avril 2011: recours de l'Asloca contre une autorisation de surélever un immeuble à Genève (nombre de logements inconnu);
- 13 mai 2011: recours de l'Asloca contre une autorisation de construire 10 logements aux Eaux-Vives;

- 17 juin 2011: recours de l'Asloca contre une autorisation de construire 4 immeubles totalisant 73 logements à Lancy;
- 8 juillet 2011: recours de l'Asloca contre une autorisation de construire 3 immeubles totalisant 56 logements au Petit-Saconnex.

Un total accablant

Reprenons : $1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 = 12$ recours en 1 année, pour plus de 200 logements bloqués.

Excursus: Combien cela fait-il de recours en 3 ans, en supposant une application constante (ce dont nous ne doutons guère)? Réponse: $3 \times 12 = 36$ recours.

Nous sommes donc bien loin des 3 recours que l'Asloca a admis avoir formés au cours des 3 dernières années. Mais comment expliquer que cette association n'assume pas ses recours? Y a-t-il des choses que les habitants du canton ne devraient pas savoir? Quant aux motifs invoqués par les recourants, à vous de juger si vous êtes convaincus. Ainsi, par exemple, MM Grobet et Dandrès justifient l'un de leurs recours au motif que, pour com-

penser la suppression des appartements qui seront démolis, la nouvelle construction devrait prévoir davantage de logements, ce qui ne serait pas mentionné dans l'autorisation de construire. Or, le projet prévoit la démolition de 2 immeubles totalisant 19 logements pour permettre la réalisation de 3 immeubles totalisant 56 logements... Encore ces maudites maths! Mais ont-ils seulement consulté les plans? Il convient de préciser que nous n'avons pas pris en considération tous les recours formés contre les déclassements et les plans localisés de quartier, étapes procédurales pourtant indispensables à la possibilité de construire des logements, ni contre tous les projets de réalisations de bureaux et de commerces. Nous y reviendrons dans une prochaine rubrique.

SOS logements!

Comme nous n'imaginons pas que l'Asloca n'ait pas une solution de rechange à proposer à toutes les personnes injustement privées d'un logement en raison de ses recours, nous vous recommandons d'appeler le 022 716 18 00. ■

